

Entretien avec Thomas Fatôme, Directeur général CNAM/ Uncam, sur la nouvelle convention dentaire



En quoi la nouvelle convention fait-elle écho aux enjeux globaux du système de santé français et quels en sont les faits saillants selon vous ?

Avant tout, je tiens à exprimer notre satisfaction d'avoir abouti à cet accord, qui témoigne de la volonté de chaque acteur de trouver la voie du compromis. La nouvelle convention dentaire s'inscrit dans une dynamique de discussions sociales riches, comme ça aussi été le cas avec les accords signés avec plusieurs autres professions de santé. Elle répond à trois objectifs principaux et transversaux au système de santé national : le renforcement de la prévention, l'amélioration de l'accès territorial aux soins, qui se traduit notamment par des mesures fortes pour l'incitation à l'installation dans des zones sous-dotées, et l'amélioration de l'accès financier aux soins, avec la consolidation du 100 % Santé.

L'Assurance Maladie porte un engagement significatif, en partenariat avec l'Unocam, à hauteur de 600 millions d'euros. Cet investissement soutiendra la mise en œuvre des mesures autour du programme Génération sans caries, du renforcement du 100 % Santé déjà évoqué, de l'ouverture au remboursement de nouveaux actes, etc. Sans oublier la poursuite et l'amplification des actions vers les publics fragiles, via la valorisation de l'action du chirurgien-dentiste « hors les murs ».

À propos de l'objectif Génération sans caries, quels sont les dispositifs qui y contribueront ?

L'investissement dans la qualité des soins et l'éducation à la santé bucco-dentaire chez les jeunes est déterminant pour l'âge adulte. Nous nous engageons fortement sur cette cible des 3-24 ans, avec l'annualisation et la revalorisation de l'EBD, et la prise en charge de nouveaux actes de prévention et soins conservateurs. En outre, nous réfléchissons aussi à la refonte ou la relance de nos outils d'accompagnement et d'information. D'ici à la mise en œuvre du nouvel EBD, il nous faudra réfléchir, avec la profession, à de nouveaux moyens afin de créer au sein des familles le réflexe du bilan annuel chez les enfants et les jeunes.

Quels sont les autres thèmes en attente d'être discutés ou affinés au-delà des termes de la convention ?

Plusieurs groupes de travail seront amenés prochainement à approfondir certaines thématiques, je pense notamment à l'orthodontie, où le reste à charge reste trop élevé pour beaucoup de familles. Il s'agira aussi de reparler du tiers payant, et des manières de faire évoluer les dispositifs en vue de les rendre plus simples et plus efficaces pour les chirurgiens-dentistes. Les modalités liées aux nouvelles rémunérations annuelles – pour l'engagement des praticiens dans l'exercice interprofessionnel, par exemple – seront également débattues.

Ces discussions et réflexions interviendront dans les prochains mois, tandis que la nouvelle convention entrera véritablement dans le vif du sujet au mois de février 2024, avec les premières revalorisations tarifaires. Le nouveau M^T dents sera quant à lui décliné à partir de janvier 2025, en même temps que débutera la dynamique de revalorisation progressive des actes des paniers 100 % Santé.

Souhaiteriez-vous évoquer un autre sujet qui n'aurait pas été abordé lors de la négociation, ou peu mis en avant ?

Un enjeu structurant pour l'activité des praticiens a été inscrit dans la convention, mais quelque peu éclipsé par les autres mesures : celui de la transition écologique et de la décarbonation. Pour rappel, le secteur de la santé représente 8 % des émissions GES en France. De la même façon que nous l'avons fait auprès des pharmaciens, nous nous tenons aux côtés, et en soutien, de la profession afin d'aider à la construction du cabinet dentaire « vert ».

« L'investissement dans la qualité des soins et l'éducation à la santé bucco-dentaire chez les jeunes est déterminant pour l'âge adulte. C'est pourquoi nous nous engageons très fortement sur la cible des 3-24 ans. »